

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°4

Décision Modificative n°1 – Exercice 2026 – Ajustement des crédits d'amortissement

Membres présent.es :

- Damien Malinas, Président de l'ESAA
- Michèle Nesme, Vice-Présidente de l'ESAA, et conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur et de la prévention de la délinquance,
- Violeta Lukic, conseillère municipale en charge de la Culture,
- Vincent Fuchs, conseiller municipal en charge de la Vie associative et événements,
- Corinne Moulin, conseillère municipale en charge des bibliothèques,
- Julien Gallon, personnalité qualifiée Ville,
- Laetitia Herbet, représentante des personnels techniques et administratifs,
- Benoit Pype, représentant des enseignant.es,
- Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es,
- Victor Mulé, représentant des étudiant.es CR,
- Ariane Le Carpentier, représentante de la DRAC PACA,

Sont excusé.es :

- Viviane Savoye, conseillère municipale en charge de l'artisanat et urbanisme commercial,
- Thierry Suquet, préfet de Vaucluse
- Dalia Massera, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
- Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es Création
- Bruno Portet, directeur de la Culture

Procurations :

- Monsieur le Préfet à Madame Le Carpentier,
- Monsieur Laurent Rochut, adjoint au Maire à Madame Violeta Lukic

Personnes invitées :

- Benoit Broisat
- Raphaëlle Mancini
- Émilie Cosme
- Ludmilla Barrand

Soit 11 votants + 2 pouvoirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au chapitre de la dotation aux amortissements afin de permettre le mandatement et le titrage des opérations d'ordre de fin d'exercice ;

Considérant que cet ajustement nécessite un mouvement de crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 1 801,98 € ;

Le Conseil d'Administration réuni le 22 juin 2026, après en avoir délibéré, approuve :

ARTICLE 1 : la décision de mouvement de crédits suivants au titre de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2026 ainsi décrite ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Compte	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Chap. 042 / Art. 6811	Dotations aux amortissements	+ 1 801,98	
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		- 1 801,98
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 1 801,98	- 1 801,98

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Compte	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 801,98	
Chap. 040 / Art. 281831	Amort. Matériel de bureau		+ 1 801,98
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 1 801,98	+ 1 801,98

ARTICLE 2 : Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections et n'altère pas l'équilibre général du budget 2026.

Vote	
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration

Damien MALINAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

